

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00166
Numéro SIREN : 342 875 440
Nom ou dénomination : AUVRAY

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2020 sous le numéro de dépôt 1793

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/1793

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : AUVRAY

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 342 875 440

N° gestion : 1987 B 00166

AUVRAY
S.A.R.L. au Capital de 8 000 Euros
Zone Artisanale La Beuglais
35350 – SAINT-MELOIR DES ONDES

R.C.S. SAINT-MALO 342 875 440

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL AUVRAY
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

AUVRAY
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros
Siège social : Zone Artisanale La Beuglais
35350 – SAINT-MELOIR DES ONDES

R.C.S. SAINT-MALO 342 875 440

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code de Commerce par décision de l'associée unique en date du 31 janvier 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Analyse de la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019

- La société a pour objet en France et dans tous pays :
 - . L'exercice de l'activité d'entrepreneur paysagiste (entretien et création de parcs, jardins et autres espaces verts, plantations, mise en place de terre, terrassement, élagage et abattage d'arbres),
 - . Le négoce de tous produits du sol ou de tous produits destinés à l'horticulture ou à l'agriculture (terre de bruyère, terreau, fleurs, engrais, plantes, produit de traitement, produit phytosanitaires, etc...),
 - . Le commerce de tous articles de jardinage, de bricolage ainsi que de tous accessoires de jardin (clôtures, serres, abris de jardin, etc...).
- Le montant du capital social est de **8 000 €**

mm

2

- Le montant des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élève à **834 001 €** et se décompose ainsi :

Capital social	8 000 €
Réserve légale	800 €
Réserves statutaires	262 700 €
Autres réserves	215 783 €
Report à nouveau créditeur	217 954 €
Résultat de l'exercice en instance d'affectation (bénéfice)	128 764 €

- Les associés n'ont, à notre connaissance, pas encore statué en assemblée générale ordinaire annuelle sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019.
- Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :

Au niveau des soldes intermédiaires de gestion :

. un chiffre d'affaires de 1 347 810 €, en augmentation de plus de 38 % par rapport au niveau atteint à la clôture précédente.

. la marge brute ressort en valeur à 422 588 €, soit 31.35 % du chiffre d'affaires H.T. contre 34.16 % l'exercice précédent. En valeur, elle est en progression de 89 658 €, soit + 26.93 %.

La valeur ajoutée s'élève à 347 123 € contre 279 874 € précédemment, soit une progression en valeur de 67 249 €.

. un excédent brut d'exploitation qui ressort à 207 098 € (15.47 % du chiffre d'affaires H.T.) contre 141 212 € (14.49 % du chiffre d'affaires H.T.) précédemment, ceci en raison de la baisse des charges de personnel qui passent de 137 636 € à 136 336 €.

. un résultat d'exploitation bénéficiaire de 185 920 € après prise en compte des dotations aux amortissements stables, d'un montant, à cette clôture, de 22 574 €.

. un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 181 233 €, en progression de plus de 55 %.

. un résultat net bénéficiaire en progression qui ressort à 128 764 € contre un bénéfice de 89 295 € précédemment, après prise en compte d'un impôt société de 40 763 €.

gm

3

Au niveau du bilan :

A l'actif :

- . un actif immobilisé net de 328 224 €
composé notamment de titres de participations d'un montant de 240 000 €, concernant la détention de 99 % du capital social de la SCI A. STERICK,
- . un actif circulant qui comprend non seulement des stocks de marchandises pour 162 859 €, en progression d'environ 43 %, mais aussi des créances clients s'élevant à 112 840 €, en augmentation de plus de 53 % et également, d'une part, d'une créance sur la société mère, la société financière AUVRAY, d'un montant de 280 434 € et d'autre part, d'une créance sur la société fille, SCI A. STERICK d'un montant de 14 522 €.
- . globalement, une trésorerie excédentaire de 285 603 €.

Au passif :

- . des capitaux propres s'élevant à 834 001 €, détaillés précédemment,
- . des dettes financières auprès d'établissement de crédit d'un montant global de 233 845€.

Nous avons pris connaissance du projet de statut de votre société sous sa forme de société par actions simplifiée.

Dans le cadre de la transformation projetée, la situation de votre société telle quelle est évoquée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Appréciation des biens composant l'actif social

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Nous n'avons pas relevé, au cours de nos contrôles, l'existence d'avantages particuliers.



4

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à TADEN, Le 2 mars 2020

D.R. AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Commissaire à la Transformation
représentée par



Jean-Pierre DONNIO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de RENNES

5